

COMITÉ MIXTE DU RESTAURANT

L'honorable président, les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Michener, Tanner et Taylor.—7.

Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR MEIGHEN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un Bill (B1), intitulé: "Loi concernant le statut et les pouvoirs des compagnies d'assurance britanniques et étrangères, au Canada".

Ledit Bill est lu pour la première fois et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture, jeudi prochain.

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la prise en considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement, et la motion de l'honorable sénateur Ballantyne, appuyé par l'honorable sénateur Marcotte:—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Capitaine Le Très Honorable Comte de Bessborough, membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté; Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Débat.

A six heures l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7 heures 30.

Le Sénat reprend sa séance.

Après débat, et

Etant posée la question de savoir si ladite motion doit être adoptée, elle est résolue dans l'affirmative, et il est

Ordonné: Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre, qui sont membres de l'honorable Conseil privé.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à jeudi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.